



INFORMATION AUX ÉLECTEURS

EN RAISON DE CONTRAINTES D'ORGANISATION, TOUTES LES CARTES ÉLECTORALES N'ONT PAS PU ÊTRE DISTRIBUÉES AVANT LE SCRUTIN.

NOUS INFORMONS TOUTEFOIS LES ÉLECTEURS QUE LA CARTE ÉLECTORALE N'EST PAS OBLIGATOIRE POUR VOTER.

CHAQUE CITOYEN INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE PEUT VOTER EN PRÉSENTANT SIMPLEMENT UNE PIÈCE D'IDENTITÉ VALIDE AU BUREAU DE VOTE.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION.

LA MAIRIE

LE BUREAU DE VOTE SERA OUVERT DE 8H à 18h